



**FSSSCT
de la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes
réunie le 27 novembre 2025**

Résumé de séance par les représentants CGT

Suite à la demande des représentants du personnel et plus particulièrement de la CGT, un point sur les conditions de travail à EHN est ajouté en questions diverses. La CGT a transmis plusieurs alertes à la direction ces dernières semaines qui soulignent des problèmes de fonctionnement et de souffrance élevée exprimée par des agents dans ce service.

Vos représentants CGT ont lu la déclaration qui vous a été envoyée précédemment.

En réponse à la déclaration CGT, l'administration a apporté les éléments suivants :

- les services ont mis en œuvre les dispositions nationales concernant la reprise sur salaires des suites du passage à 90 % de rémunération pendant les congés maladie ordinaire d'un agent ; des vérifications ont été effectuées ; certains agents qui ont pu trouver des erreurs ont alerté l'administration ;
- concernant les décès d'agents ces derniers mois, la direction indique que pour le seul faisant l'objet d'une enquête par une délégation de la formation spécialisée, elle présentera les éléments une fois que le travail de la commission sera suffisamment abouti. Aucun élément n'est donné aux représentants du personnel concernant les autres décès ;
- sur bilan de l'expérimentation de la semaine en 4 jours, la direction a prévu de revenir vers les représentants du personnel. (information postérieure à la FSSSCT : le point est à l'ordre du jour du CSA programmé le 16 décembre) ;
- sur les travaux réalisés au Lugdunum, le directeur fait le constat que les travaux en eux-même se sont globalement bien passé. En revanche, sur le ménage à la fin des travaux, il rejoint la CGT en constatant que cela n'a pas été satisfaisant et que la prestation aurait dû être intégrée aux prestations à fournir par l'entreprise dans le cadre du chantier. Ceci aurait permis l'emménagement dans des locaux nettoyés. Il s'engage à ce que cette prestation soit prise en compte dans les futurs chantiers de travaux pour les locaux dont la DREAL est gestionnaire ;
- concernant la question de la charge de travail trop lourde, le directeur donne raison à la CGT : la situation ne peut rester en l'état ni durer indéfiniment. Le CODIR travail sur le sujet avec l'objectif de mettre en place un plan d'action.

Déploiement des trousse de secours

Ces trousse destinées à traiter les blessures légères sont déployées à raison d'une par site, plus une par atelier et une par véhicule technique (hydrométrie, contrôle des transports terrestres...). Dans les locaux, une signalétique est en cours de mise en place pour indiquer leur emplacement. Une page intranet dédiée sera créée. Le maintien en état d'utilisation (réassortiment, remplacement produits périmés...) de ces trousse sera à la charge des correspondants HST de chaque site.

La CGT demande à ce que ces trousse soient placées à proximité des défibrillateurs lorsqu'il y en a pour ne pas multiplier les emplacements. L'administration indique que ça sera le cas dans les locaux dont la DREAL a la gestion. Dans les autres locaux, les trousse seront installées dans les parties de locaux occupés par la DREAL.

L'administration s'engage à vérifier que pour le laboratoire d'hydrobiologie dans les locaux de la DREAL, qui de l'OFB ou de la DREAL doit mettre en place et gérer les trousse de secours. Le nécessaire sera fait le cas échéant.

Le directeur rappelle que ces trousse de secours ont vocation à ne servir que pour faire face aux tous premiers secours sur des situations bénignes et qu'il ne faut pas hésiter à appeler le 15 ou le 18 en cas de nécessité.

Immobilier

Lugdunum

Sur le site du Lugdunum, le plus gros du chantier est fait et les déménagements se terminent avec l'arrivée actuellement en cours de l'UD69 dans les locaux. Il reste quelques travaux encore pour améliorer l'isolation phonique dans certains bureaux. Des travaux sur locaux DZC seront effectués en début d'année 2026.

Valence

Le projet Polygone a été présenté en conférence nationale de l'immobilier public (CNIP) le 13 novembre. Il n'est pas encore labellisé car en attente du bouclage du financement (48 millions d'euros) par l'abondement des différentes administrations concernées.

Les travaux sont prévus sur la période de 2028 à 2032. Des temps de concertation avec les représentants du personnel sont annoncés courant 2026.

La CGT rappelle l'importance de tenir compte des besoins des différents usages des occupants de l'immeuble, en particulier pour l'hydrométrie (hauteur véhicule dans parking et besoins de circulation avec du matériel dans le bâtiment). L'administration indique que les besoins spécifiques qui ont été déjà identifiés ont été communiqués au responsable de la politique immobilière de l'État (RPIE).

L'administration indique que d'ici au regroupement des services dans le bâtiment Polygone, les locaux actuellement occupés par la DREAL seront maintenus en état. Toutefois, aucun chantier important d'amélioration ne sera fait.

Concernant le projet Polygone, la CGT souhaite qu'il soit tenu compte des retours d'expérience sur des travaux récemment réalisés comme la nouvelle cité administrative de Lyon. À titre d'exemple, visible par les agents de la DREAL, les espaces de circulation sont clairement insuffisants au niveau des espaces de restauration et leur accès, ce qui complique les déplacements des convives, mais aussi le travail du personnel.

Nîmes

Le projet de regroupement de services, sous l'autorité du préfet, est toujours à l'étude avec cinq scénarios qui ont été présentés au dernier COPIL. Pour le moment, pas de scénario validé.

L'attention de la DREAL porte sur le SPC et l'hydrométrie Grand Delta en rappelant régulièrement à la préfecture les enjeux d'accès aux locaux en cas de crue et de maintien des liens avec le réseau de transmission des données hydrométriques. Une prochaine réunion est prévue le 15 décembre prochain. 2 ateliers ont déjà eu lieu pour les résidents.

Saint-Étienne

Les services de l'État sont à la recherche de site alternatif au bâtiment Grüner suite à des divergences avec le propriétaire. Les premières pistes pour trouver de nouveaux locaux n'ont pas abouti. L'appui d'un prestataire extérieur est attendue pour aider à rechercher un autre site. La direction indique que les agents restent dans le bâtiment Grüner tant qu'un nouveau site n'est pas trouvé, car c'est l'État qui souhaite rompre le contrat et non le propriétaire qui souhaite récupérer les locaux.

La CGT demande à ce qu'il y ait une offre de restauration collective sur place dans les futurs locaux. Ceci se justifie d'autant que la DDT42 va déménager très probablement sur le même site. La direction indique que question de la restauration des agents reste bien un sujet important dans le cadre de ce projet de déménagement.

Le Puy-en-Velay

Les représentants en FSSSCT découvrent que des travaux sont programmés sur les locaux de la DDT43 où sont hébergés les CTT de la DREAL résidant en Haute-Loire. Un programmiste est désigné.

Restauration collective

L'administration présente les informations mise à jour sur la restauration collective. Deux changements sont intervenus : une réouverture dans l'Ain et une fermeture à Saint-Étienne avec la mise en place d'une solution d'une offre de restauration/livraison par un prestataire.

Le nombre de repas moyen s'établit autour de 4 600 par mois.

La fréquentation des RIA et RA augmente nettement en particulier par la hausse de fréquentation très significative du RIL. À l'inverse il y a une baisse très nette du nombre de livraison de repas par le prestataire au Lugdunum.

60 000 repas sont pris en charge annuellement par la DREAL. Cela représente 50 % des repas en jours ouvrés. Les dépenses pour la DREAL sont de l'ordre de 380 000 euros dont 30 % en subvention aux gestionnaires de RA et RIA.

La CGT s'interroge sur l'absence d'indication sur les solutions de restauration sur certains sites comme Valence, Privas et Vedène. Y a-t'il des conventions permettant aux agents hébergés sur ces sites d'accéder à une offre de restauration ?

Sur ces sites, l'administration confirme qu'elle a bien conventionné à Privas. Sur Valence, il existe un système de livraison de repas. En revanche, rien sur Vedène. Les besoins d'un site sont validés par la hiérarchie directe pour rechercher une solution.

Navetteurs entre les deux sièges de la DREAL : les agents effectuant plus de 10 déplacements par an entre Lyon et Clermont-Ferrand peuvent bénéficier d'une carte d'accès au restaurant de l'autre site. Les agents en question sont identifiés par les chefs de service. Actuellement, entre 20 et 30 agents sont concernés.

Pour les agents se déplaçant occasionnellement sur l'autre siège de la DREAL (Clermont-Ferrand ou Lyon), ils pourront demander à LI par GLPI la mise à disposition ponctuelle d'une carte pour accéder au restaurant du site. Ce dispositif permet de ne pas avoir à faire l'avance de paiement d'un repas pris sur le site distant.

Ménage

L'administration rappelle qu'il existe des cahiers de liaison. Les agents de nettoyage apportent les corrections nécessaires selon les signalements faits. Le prestataire a un délai de 48 heures pour les régler. Dans le cas où rien n'est fait, un contrôle est effectué avec un délai de prévenance et des réfactions réalisées.

Des réfactions ont récemment été effectuées sur les sociétés de nettoyage prestataires, suite aux contrôles réalisés, sur les sites de Léo Lagrange, de Gergovia (prestataire ONET) et sur le site du Lugdunum (prestataire Deca Propreté).

Après 4 contrôles avec un résultat inférieur à 80 % sur une période de 3 mois, l'entreprise peut perdre son exclusivité. L'administration attend du suivi mis en place de la prestation et de l'appui de la plateforme régionale d'achat des effets bénéfiques concernant l'amélioration des résultats.

Un affichage des plannings d'intervention des prestataires va être réalisé notamment dans les sanitaires. L'administration concède qu'il y a encore des difficultés sur Gergovia.

L'administration invite les agents sur site à signaler systématiquement les problèmes de propreté dans les cahiers de liaison mis à disposition sur chaque site.

La CGT regrette de ne pas avoir dans le dossier les informations sur la fréquence des nettoyages des sanitaires. Sur le site de Léo Lagrange à Clermont-Ferrand, la CGT souligne la différence de

entre la DSSEN et la DREAL sur la propreté. En outre, la CGT rappelle que le système mis en place en Auvergne-Rhône-Alpes avec une centralisation des marchés de nettoyage des locaux au niveau du SGAR n'est pas appliqué dans toutes les régions. Dans ce cas, les services ont encore leurs propres marchés et donc plus facilement la main sur la prestation.

Les représentants du personnel sont unanimes sur le constat du nettoyage des locaux pas ou insuffisamment fait. Toutefois, nous sommes prudents sur les personnels de ménage qui font ce qu'ils peuvent, compte tenu des contrats passés.

Le directeur est d'accord sur le fait que les reproches sont faits au prestataire qui met insuffisamment de moyens, mais pas aux personnes qui assurent le ménage.

L'administration rappelle que le nettoyage des sanitaires doit être réalisé quotidiennement et l'importance de noter tous les dysfonctionnements observés dans le cahier de liaison afin qu'il y ait un suivi. Elle rappelle que les visites de contrôle sont réalisées en commun avec l'entreprise prestataire et le compte rendu est signé conjointement. Le cas échéant, c'est ce compte-rendu qui conduit aux réfactions.

Le Directeur conclut que ce sujet nous occupe décidément beaucoup, qu'il faut que la direction de la DREAL s'empare de la question. Il veut que la direction s'implique pour que la prestation soit celle prévue et due. Il insiste pour augmenter le rapport de force avec l'entreprise et il s'engage à voir comment appuyer les démarches déjà entreprises par le SG.

Accidents de service

Suite à un accident, lié au déboîtement d'une roulette de fauteuil, proposition de contrôler visuellement de manière systématique l'état général des fauteuils et les remplacer si besoin.

La CGT souligne la difficulté est de prévenir totalement le risque surtout s'il s'agit d'une rupture de pièce du fauteuil. Une fissure n'est pas toujours visible et c'est dans ce cas difficilement prévisible. Mais peut-être peut-on éviter la chute de la personne en cas de rupture d'une roulette si l'on dote les agents de fauteuils avec des accoudoirs.

L'ISST évoque la possibilité que soient encore utilisés des fauteuils un peu anciens, auquel cas la question de leur renouvellement peut se poser. Si d'autres fauteuils sont identiques, une vérification serait nécessaire de manière un peu systématique.

L'administration précise que dans les choix de renouvellement de mobilier, les nouveaux fauteuils ont systématiquement des accoudoirs, ne serait-ce que pour respecter des questions d'ergonomie du poste de travail.

Fiches SST

L'administration indique qu'actuellement cinq fiches sont en cours de traitement, dont une nouvelle depuis la dernière FSSSCT. Les fiches concernant le ménage et les trousse de secours concernent des points évoqués ci-dessus.

La CGT revient sur la fiche concernant les bruits de ventilation au Lugdunum dans certains bureaux suite aux modifications l'année dernière sur l'installation et souhaite savoir si la situation

est résolue dans tous les bureaux concernés. L'administration indique qu'un des bureaux du 3^e étage a pu être traité, mais sur les autres, la solution envisagée par l'isolation des gaines s'est révélée non concluante. La recherche d'une solution technique par le propriétaire est en cours.

Concernant la fiche au sujet du plafond de l'escalier A du Lugdunum au 6^e étage en très mauvais état. La zone a été identifiée et sécurisée par de la rubalise. la fuite est étanchée depuis cet été et la réparation du plafond est en attente de validation de l'expert de l'assurance.

Mise à jour du DUERP : volet métier : Hydrométrie, Prévisionniste de crue

L'administration présente le document finalisé.

Des représentants du personnel se pose la question de savoir comment on informe les agents des risques et comment on évite une banalisation de l'exposition à certains risques et l'intégration des risques dans le travail au quotidien.

L'administration identifie bien la lutte contre la force de l'habitude comme un facteur très important de la prévention des risques d'accident dans les métiers d'agents d'hydrométrie exposés. Cette lutte passe par les formations et habilitations à renouveler régulièrement où sont rappelés les risques. La vérification des EPI est aussi l'occasion de rappeler les risques et les consignes de sécurité. L'encadrement fait aussi des rappels pour rebalayer régulièrement les questions de sécurité. En outre, un guide produit par le SCHAPI sur les risques des métiers de l'hydrométrie en 2021 a permis d'alimenter le travail sur le DUERP qui est un moyen de lui donner une déclinaison plus concrète.

L'ISST souligne l'intérêt du travail réalisé et son importance car il permet de mettre en place des mesures concrètes sur le terrain. Elle s'interroge sur l'articulation du travail réalisé avec celui entrepris par ailleurs par le SCHAPI. A-t-il apporté quelque chose ? Le guide d'utilisation a-t-il aussi bien pris en compte les risques associés à l'utilisation possible des drones. Concernant le contrôle des portiques de saumons¹ que l'ISST avait identifié lors de sa visite, est-ce que cela a bien été repris dans les directives ?

En ce qui concerne l'usage de drones, il est intégré dans le DUERP. Pour le contrôle des portiques de saumons, un suivi périodique est mis en place.

En outre, le conseiller de prévention intervient environ tous les ans dans les réunions du service PRNH pour rappeler l'importance du respect des mesures de sécurité.

L'administration indique aussi que concernant le risque routier, identifié en particulier sur les métiers de l'hydrométrie, la partie spécifique à ce risque du DUERP s'applique, même si une mise à jour de cette partie doit être envisagée.

¹ Saumon : lest pesant jusqu'à 100 kg ayant une forme hydrodynamique auquel est fixé un moulinet permettant de mesurer la vitesse d'écoulement de l'eau. Il est relié par un câble à une potence équipée d'un moteur électrique qui lui permet de se positionner dans le cours d'eau. La potence ainsi que le dispositif de commande sont installés dans un camion de jaugeage, ceci nécessite de pouvoir effectuer la mesure à partir d'un pont.

Expérimentation d'aménagement des horaires de travail pour les hydromètres en période estivale

Les mesures mises en place n'ont au final été utilisées par les agents concernés que pour 15 % des journées travaillées correspondant à des pics de chaleurs.

Il est constaté toutefois que le recours aux mesures d'aménagement des horaires est très variable selon les sites, et selon les agents. En cas de recours à ces mesures, les motivations évoquées par les agents concernent en particulier la température et aussi la sécurité routière (forte circulation en période estivale sur des petites routes, en particulier pour les agents de Grand Delta).

L'expérimentation va se poursuivre avec quelques évolutions :

- l'abaissement à 27 °C du seuil pour le déclenchement des aménagements d'horaires de travail ;
- l'adaptation des horaires pendant les 2 mois d'été de manière automatique dès lors que le seuil de température est franchi ;
- l'activation de ces aménagements sur le reste de l'année en cas de pics de chaleur.

La CGT s'interroge sur l'absence de recours au décalage des horaires par les agents travaillant sur certains sites comme c'est le cas à Valence. La CGT souligne que l'abaissement de la température à 27 °C peut de fait être bénéfique. Compte tenu que les périodes de forte chaleur ont tendance à s'étendre dans le temps et à arriver de plus en plus tôt, il est utile de prévoir la possibilité d'une canicule hors période estivale.

La CGT demande également que tous les collègues amenés à travailler en extérieur puissent bénéficier de ces dispositifs d'aménagement d'horaires.

Questions diverses

Assistant de prévention à Clermont-Ferrand

À compter du 1^{er} janvier 2026, la direction indique que Céline Rougier prendra en charge les fonctions d'assistante de prévention à Clermont-Ferrand. Un compagnonnage sera mis en place pour permettre sa prise de fonction dans de bonnes conditions.

Situation à EHN

La CGT rappelle à l'administration les alertes qu'elle a eu l'occasion de faire lors de rencontres bilatérales et par écrit. La CGT insiste sur la souffrance que lui ont exprimé les agents et en particulier dernièrement lors d'une heure mensuelle d'information que nous avons organisé. Il y a certes des questions de charge de travail, mais aussi de rigidité de l'organisation, de circulation de l'information et de manque de reconnaissance du travail fait. Même si l'alerte semble plus forte sur un des pôles du service, tous semblent concernés et on sent une fragilité générale des agents du service. En outre, les informations dont dispose la CGT interrogent sur le fonctionnement du service et certaines pratiques managériales, laissent craindre des formes de harcèlement.

Ceci alors que les agents sont soumis à des attentes externes très fortes et contradictoires des différents intervenants (préfets, associations de défense de l'environnement, pétitionnaires, monde économique, élus locaux...). En outre, les dossiers sont de plus en plus systématiquement identifiés comme signalés, sans qu'une hiérarchisation claire des priorités soit mise en place au niveau de la direction ou du service. Ainsi, les sollicitations en urgence se multiplient sans forcément de nécessité. Les agents sont donc en attente forte d'une régulation des priorités.

De plus, les agents, en particulier sur le pôle PME constatent une disproportion entre le niveau de représentation de la DREAL lors des réunions avec les pétitionnaires ou les élus où ils sont souvent seuls, bien que les espèces protégées vont représenter l'essentiel du temps de réunion, alors que les autres structures sont représentées par des délégations fournies. Les agents nous ont aussi indiqué ne pas toujours disposer des éléments d'arbitrages pris en amont par les préfets, ou d'autre niveaux hiérarchique, avant d'arriver en réunion, ce qui rajoute à leurs difficultés.

La CGT attire aussi la situation sur la mission Loup, même si le contexte n'est pas exactement le même, car la charge de travail y est excessivement forte, ce qui use les agents.

D'autre représentant du personnel rappellent qu'il y a une démarche du DREALAB lancée EHN et qu'ils ont une vraie interrogation sur la situation dans laquelle le DREALAB s'est trouvée, car il s'est trouvé face à une situation de souffrance des agents. Ce n'est pas son rôle d'être confronté à ce type de situations. Les personnes qui l'animent ne sont pas formées pour cela.

La CGT, qui a rencontré les agents, exprime une véritable inquiétude, face au degré de souffrance manifesté. Nous considérons qu'une alerte doit être faite.

Le Directeur, président de la FSSSCT remercie pour les alertes qui remontent et y donnera suite. Il exprime le souhait d'avoir besoin d'objectiver la situation et dit que le travail a déjà commencé. Il rappelle qu'il attache un point important sur le respect de la chaîne hiérarchique. Des réunions avec l'encadrement du service et avec les pôles sont déjà prévues. Un travail est nécessaire avec l'ensemble de la chaîne hiérarchique et avec les agents. La direction demandera les éléments pour pouvoir arbitrer la priorisation de l'activité et elle priorisera. La direction ne souhaite pas utiliser le mot harcèlement tant que la situation n'est pas objectivée de son point de vue.

Le directeur indique que les préfets témoignent de la satisfaction du travail réalisé par la DREAL.

Sur la charge de travail et l'organisation, il y a besoin de réponses de court terme et d'autre à plus longue échéance (organisation et méthodes de travail notamment). Le directeur indique avoir la main pour améliorer les choses. Les sujets évoqués ci-dessus restent à la main de la DREAL et sur lesquels elle a la possibilité d'agir. Une bonne partie renvoie à des choix d'organisation interne. Et il considère que la DREAL dispose d'une bonne partie des leviers.

Prochaine formation spécialisée de la DREAL annoncée par l'administration pour le... 30 avril 2026

o-o-o-o